



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

15 septembre 2020

DATE D'AFFICHAGE

15 septembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

**Modification du tableau des
effectifs
Emplois PERMANENTS
N°03-2020**

Pour : 20
Contre : 6
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt, le 28 septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Laure CHENU, Rodolphe WELSCH

Etaient Absents :

M. José AZEVEDO

Etaient Absents-excusés :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Hervé FRANEL
M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Laurent PERTHUIS
M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PECULIER
Mme Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX donne pouvoir à Camille CRONIER

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
EMPLOIS PERMANENTS N°03-2020**

Madame Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

VU le tableau des effectifs n°02-2020,

CONSIDÉRANT l'avis du Comité Technique du 21 septembre 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A LA
MAJORITE AVEC 20 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS**

AUTORISE de MODIFIER le tableau des effectifs comme suit :

- CRÉATION :

- un poste d'adjoint technique ou technicien
- un poste d'attaché principal territorial

- **SUPPRESSION :**

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- un poste d'attaché territorial

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Modification du tableau des effectifs emplois permanents N°03-2020**

.....

Date de décision: **28/09/2020**

Date de réception de l'accusé **07/10/2020**

de réception :

.....

Numéro de l'acte : **9_80**

Identifiant unique de l'acte : **091-219102324-20200928-9_80-DE**

.....

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **4 .1**

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

.....

Nom du fichier : **80 - DELIB PROJET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

-EMPLOIS PERMANENTS.pdf (99_DE-091-219102324-20200928-9_80-

DE-1-1_1.pdf)